

Nouvelle vague de candidatures pour les ateliers hors les murs



Une nouvelle vague de candidature de l'appel à manifestation d'intérêt des ateliers hors les murs est lancée.

Ces ateliers sont développés par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en partenariat avec les ministères de la Culture, de la Transition Écologique et Solidaire, de la Cohésion des Territoires et l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires.

Cette année, les ateliers hors les murs sont ouverts au programme Petites Villes de Demain.

Le principe est le suivant :

Ces ateliers consistent à mobiliser des équipes d'étudiants de disciplines différentes (architecture, développement local, sociologie, urbanisme, économie, agronomie, paysage ...), qui s'immergent a minima une semaine dans une commune de Parc naturel régional ou dans une Petite Ville de Demain afin d'élaborer un diagnostic et de produire des orientations de développement sur le thème de la revitalisation des centres-bourgs. Ils proposent une réflexion prospective pour les élus locaux et la production de stratégies et d'actions à la maille communale ou intercommunale. Les travaux sont présentés en fin d'immersion devant le conseil municipal.

La période d'immersion doit se faire sur un temps commun entre les écoles. Pendant cette période, les étudiants rencontreront les habitants, les commerçants, les associations et plus largement l'ensemble des acteurs de la vie locale. Le format de l'atelier est libre. Il est par exemple possible de prévoir un temps d'immersion d'une semaine qui donne lieu à une restitution avec les élus de la commune ou d'organiser un atelier sur un format plus long, sur la durée d'un semestre ou d'une année scolaire complète avec un travail plus approfondi des étudiants, notamment en dehors de la phase d'immersion.

Une capitalisation des 15 premiers ateliers hors les murs pluridisciplinaires a été réalisée. Les résultats sont disponibles en ligne : https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/sites/federationpnr/files/document/centre_de_ressources/15._mai_juin_juillet_2020.pdf

Pour les projets dans un périmètre de Parc naturel régional :

Les enseignants doivent monter un dossier avec au moins deux écoles de disciplines différentes et un Parc naturel régional volontaire, sur le thème de la revitalisation, tenant compte des dimensions économiques, culturelles, sociales, paysagères... (voir mode d'emploi en PJ). Chaque dossier lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt bénéficiera d'une **bourse de 1 000 euros**. Le reste du financement de l'atelier peut être complété par un apport du Parc naturel régional et/ou de la commune concernée.

Pour les projets dans une Petite Ville de Demain et en dehors des périmètres de Parcs naturels régionaux :

Une courte note d'intention est demandée, précisant les écoles et les disciplines engagées, la période d'immersion et les financements envisagés.

Les candidatures sont à envoyer directement à la Fédération des Parcs. Il est possible de déposer un dossier de candidature jusqu'au **14 juin 2022**.

L'équipe de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France se tient à votre disposition pour tout échange, demande d'information complémentaire et aide au montage de projet.

Repères

Date limite de candidature : 14 juin 2022

Documents

[Note de cadrage.pdf](#)

[Atelier Hors les murs, synthèse des 15 premiers ateliers](#)

[Note de cadrage](#)

[PVD et ateliers hors les murs](#)

Liens utiles

[Les ateliers hors les murs, c'est quoi ?](#)

Contact

Nicolas SANAA : nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr, 01.44.90.86.36

Fabien HUGAULT : fhugault@parcs-naturels-regionaux.fr, 01.44.90.80.21